

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Nombre de membres du conseil : 15  
Présents : 9  
Date de convocation du conseil : 18 mars 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à 19 h 03, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire**  
**Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, L.DELVAUX, S.SEWERYN, I.LALART, E.BAUDIN, P.HUJEU, R.DAUTIGNY**  
**Etaient absents avec procuration : M.GENETE procuration à M.SEWERYN, I.DUCHEMIN procuration à L.DELVAUX, P. DELEURENCE procuration à C.CAILLIEZ, A.DURAND procuration à C.CAILLIEZ, L.AUDO procuration à S.BLAS**  
**Était absent : R.OULMI**

**NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL  
PROJET DE CONCERTATION  
(DELI250320220010)**

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi « LOM » qui vise à réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux ;

Vu la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et résilience », qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française ;

Vu la délibération n°19C0312 du 28 juin 2019 du conseil métropolitain de la MEL relative à l'adoption de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) ;

Vu les délibérations n° 21-C-0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C0598 du 17 septembre 2021 du Conseil Métropolitain de la MEL relatives aux mobilités de concertation des projets de :

- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve d'Ascq et Lille
- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Barœul
- Ligne de Tramway sur le pôle de Lille et sa couronne
- Ligne de Tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;

Vu l'avis de la commission municipale de Carnin qui s'est réuni la 25 mars 2022,

Considérant que la croissance démographique et économique, les dynamiques d'attractivités, la hausse du coût de l'énergie, le vieillissement de la population, et la lutte contre les dérèglement climatiques et les pollutions de l'air appellent une politique de mobilité ambitieuse et volontariste ;

Considérant que le SDIT répond aux enjeux sociaux, environnementaux, démographiques et économiques qui caractérisent le MEL ;

Considérant que le SDIT s'inscrit dans l'ambition globale de construction de la métropole incarnée dans les différentes politiques publiques portées par la MEL, notamment au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Plan Climat Air Energie Territorial (PICAET), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et du futur Plan de Mobilité (PDM) ;



Considérant qu'en plus d'être un projet de mobilité, le SDIT constitue aussi un levier d'aménagement et de développement, véritable outil d'équilibre territorial, environnemental et social, contribuant à l'affirmation d'une métropole durable ;

Considérant que le SDIT représente une véritable démarche stratégique de développement du réseau de transports en commun qui fixe notamment de nouvelles lignes majeures et structurantes de transports ;

Considérant que ces nouvelles lignes viendront à la fois compléter l'ossature principale du réseau métropolitain et renforcer le maillage en transports en commun de l'ensemble de la métropole, au bénéfice de l'ensemble des métropolitains et usagers actuels et futurs de ces transports modernes et performants, quelle que soit leur commune de résidence ;

Considérant les modalités de la concertation définies par les délibérations n° 21C0595, 21C0596, 21C0597, 21C0598 du 17 décembre 2021 et le déroulement de celle-ci à compter du 21 février 2022 et pour une durée de six semaines ;

Considérant qu'au terme de la concertation et après réception du bilan de la concertation, chacun des tracés fera l'objet d'études complémentaires préalablement aux enquêtes publiques qui seront ensuite déclenchées.

La commune de CARNIN, à l'unanimité des membres présents

- Valide les 4 axes du SDIT soumis à la concertation préalable, à savoir :
  - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing,
  - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle Lille et de sa couronne,
  - Le développement d'une offre de bus de haut niveau de service adaptée aux enjeux territoriaux avec deux nouvelles lignes entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Barœul et entre Villeneuve d'Ascq et Lille ;
- Autorise M. le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Métropole Européenne de Lille, afin qu'elle soit prise en considération dans le cadre de la concertation préalable ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la Comptable du Trésor

Carnin, le 25 mars 2022  
Le Maire,  
Louis Marcy



